RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°47/2019

L'an deux mille dix-neuf et le huit août, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre ROGÉ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 1er août 2019
Présents : M. Pierre ROGÉ, M. Jean ALSINA, M. François BONNEAU, Mme Séverine CAMPS, M. Jean-Marie CAYUELA, M. Claude COSTA, Mme Danielle CULAT, Mme Evelyne DECROCK, Mme ESCARO Marie-Renée, M. Adel M'ZOURI, Mme Odile PIC, Mme Michelle PY, M. Henri SANCHEZ, Mme Patricia SENEGA DUPRÉ.
Excusés : Mme Thérèse BADOSA donne pouvoir à M. Pierre ROGÉ, M. Julien LLUGANY donne pouvoir à M. Adel M'ZOURI, M BOUSSAT André.
Secrétaire de séance : Mme Michelle PY.

Objet : Mutuelle Communale – Accréditation d'une Mutuelle Communale

Monsieur Le Maire rappelle la volonté de la Commune de Latour-Bas-Elne de s'engager dans une démarche utile et solidaire dont l'objectif est de préserver le pourvoir d'achat des ménages de la Commune et de favoriser l'accès aux soins pour tous via la mise en place d'une mutuelle communale par l'intermédiaire de son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Cette démarche n'engendre aucun coût pour la Commune qui ne joue qu'un rôle d'initiateur dans la mise en place de la mutuelle communale et de médiateur entre les différentes parties, puisqu'elle n'interviendra pas dans les contrats signés entre la mutuelle retenue et les administrés.

Pour mener à bien ce projet de mise en place d'une mutuelle communale, la Commune a créé un comité de pilotage chargé de définir les orientations stratégiques de ce projet ainsi qu'un mode opératoire et un calendrier de travail.

Le comité de pilotage a procédé à l'analyse des propositions des deux mutuelles consultées.

Monsieur Le Maire informe que le choix du comité de pilotage s'est porté sur la proposition d'AXA France pour les motifs suivants :

- La proposition d'AXA a mis en place une grille de prestations adaptées au libre choix de l'administré afin qu'il bénéficie d'une couverture adaptée à sa situation et ajustée à celle-ci, la proposition de la mutuelle catalane ne comportait pas de proposition intermédiaire et donc moins de souplesse en fonction du profil de l'administré,
- La souscription d'un contrat donne lieu ni à une sélection médicale, ni à l'établissement d'un questionnaire santé. L'administré n'effectue pas d'avance d'argent grâce à la carte du tiers payant, aucune condition d'âge n'est requise. L'offre de la mutuelle AXA France dont le tarif pour les personnes âgées de 60 ans ou plus et quasiment identique que celui proposé par la Mutuelle Catalane voir plus intéressant selon les options retenus et largement inférieur pour les moins des 60 ans est donc ajustée aux besoins des administrés privés d'une couverture complémentaire santé ou désireux de pouvoir efficacement bénéficier de l'accès aux soins et à une meilleure santé à un prix intéressant.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCRÉDITE la mutuelle AXA France pour proposer aux administrés des offres de mutuelles « santé » à compter du 1er janvier 2020,
- AUTORISE la mise en place d'un plan d'information afin d'informer les habitants de la Commune de Latour-Bas-Elne de la possibilité de souscrire à la mutuelle communale.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Pierre ROGÉ

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 9 août 2019